

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

TOURNOI 4X4 MIXTE – VILLEJUIF VOLLEY

- 1- L'inscription au Tournoi est considérée comme ferme et définitive dès réception du chèque d'un montant de 40€ et formulaire d'inscription à l'adresse indiquée sur ce même formulaire.
- 2- Une préinscription sans envoi du paiement ne sera pas prise en compte dans le cas des places limitées atteintes. Il est possible de s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles au gymnase du rdv à 8h30 pour un montant de 44€.
- 3- Le nombre d'équipes acceptées au tournoi est entre 72 à 84 maximums.
- 4- Sauf en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être envisagé.
- 5- Toutes les équipes sont mixtes (constitué d'au moins un homme et une femme) et sont composées de 4 joueurs (1 remplaçant accepté). Aucun joueur ou joueuse ne pourra prétendre figurer dans deux équipes du même tournoi (même en cas de blessure).
- 6- Chaque équipe devra se munir d'un ballon de salle. Elle assure les arbitrages qui lui seront confiés par l'organisation.
- 7- Le déroulement des matchs de poules sont en un set gagnant de 21 points secs, à partir des ¼, ½ finales en 21 points (2 points d'écart) et les finales en 25 points (2 points d'écart). On applique les règles de volley de salle avec 4 serveurs obligatoires, 1 Temps mort par équipe.
- 8- La constitution des poules du premier tour tient compte du niveau de jeu annoncé et de notre répartition pour équilibrer au mieux chaque poule. La constitution des poules des deuxièmes et troisièmes tiennent compte du classement des équipes à l'issue du tour précédent.
- 9- Le fair-play est bienvenu entre les participants du tournoi et votre compréhension seront appréciés vis à vis de l'équipe d'organisation qui œuvre pour vous et fait son possible pour que tout se passe au mieux.
- 10- L'application du règlement concerne l'équipe entière et non pas seulement celui qui préinscrit ou inscrit l'équipe.
- 11- Aucun crédit ne sera accordé à la buvette.